

JMH CONSEIL

ERNST & YOUNG et Autres

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

JMH CONSEIL
65, rue Alexandre Dumas
75020 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50 000
330 686 635 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Collectis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Collectis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.2.13 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

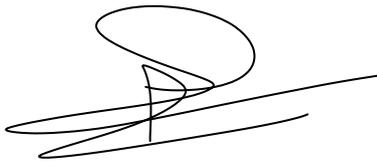
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Lille, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL

ERNST & YOUNG et Autres



Vincent Corrège

Sandrine Ledez



Société anonyme au capital de 3 587 560,05 euros
réparti en 71 751 201 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune

Siège social : 8 rue de la Croix Jarry

75013 Paris

428 859 052 RCS Paris

COMPTES ANNUELS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 – ACTIF

Montants exprimés en euros	31 décembre 2023			31 décembre 2022
	Brut	Amort, provisions	Net	Net
ACTIF				
Marques	-	-	-	-
Logiciels informatiques	321 025	313 248	7 777	23 796
Brevets	4 386 357	4 386 357	-	-
Licences biologiques	36 083	36 083	-	-
Fonds commercial	18 003 392	8 416 064	9 587 328	9 587 328
Immobilisations incorporelles en cours	566 341	-	566 341	566 341
Immobilisations incorporelles	23 313 198	13 151 752	10 161 446	10 177 465
Terrains	-	-	-	-
Constructions - <i>Installations générales</i>	16 781 456	9 661 459	7 119 997	8 738 850
Installations techniques, matériels	8 450 548	6 536 284	1 914 263	2 667 577
Installations générales, agencements	9 526	9 526	(0)	9 058
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 928 533	1 497 183	431 349	636 469
Avances et acomptes	21 270	-	21 270	21 270
Immobilisations corporelles en cours	1 149 821	-	1 149 821	1 383 107
Immobilisations corporelles	28 341 152	17 704 452	10 636 700	13 456 331
Titres de participations	137 436 117	73 097 565	64 338 552	67 508 247
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	607 695	-	607 695	666 559
Immobilisations financières	138 043 813	73 097 565	64 946 247	68 174 807
Total actif immobilisé	189 698 163	103 953 770	85 744 393	91 808 603
Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	587 816	-	587 816	1 201 036
Clients et comptes rattachés	46 459 008	21 944 176	24 514 832	34 119 012
Autres créances	20 330 052	-	20 330 052	18 023 669
Créances	66 789 060	21 944 176	44 844 884	52 142 681
Valeurs mobilières de placement	65 649 647	-	65 649 647	54 460 337
Liquidités	55 939 553	-	55 939 553	26 810 667
Divers	121 589 200	-	121 589 200	81 271 004
Total actif circulant	188 966 076	21 944 176	167 021 900	134 614 721
Charges constatées d'avance	4 082 896	-	4 082 896	4 582 669
Charges à répartir sur plusieurs exercices	438 276	-	438 276	-
Ecart de conversion - Actif	154 373	-	154 373	41 660
Comptes de régularisation	4 675 546	-	4 675 546	4 624 330
TOTAL DE L'ACTIF	383 339 785	125 897 945	257 441 839	231 047 653

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 – PASSIF

PASSIF	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social	3 587 560	2 283 798
Primes d'émission, de fusion, d'apport	228 505 568	257 222 232
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées	116 444	110 093
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat net de l'exercice	(104 392 234)	(123 795 863)
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total des capitaux propres	127 817 339	135 820 259
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Autres fonds propres	2 558 074	-
Autres fonds propres	2 558 074	-
Provisions pour risques	905 741	328 398
Provisions pour charges	823 340	160 534
Total des provisions pour risques et charges	1 729 081	488 932
Emprunts et crédits bancaires	33 920 457	17 381 879
Emprunts et dettes financières	10 739 618	5 456 000
Avances et acomptes reçus sur commandes	155 933	64 938
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 318 954	34 621 123
Dettes fiscales et sociales	9 984 041	12 843 376
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	120 211	121 231
Autres dettes	5 574 778	99 642
Total des dettes	79 813 991	70 588 189
Produits constatés d'avance	43 997 610	22 281 323
Ecarts de conversion - Passif	1 525 744	1 868 950
Divers	45 523 354	24 150 274
TOTAL DU PASSIF	257 441 839	231 047 653

3. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Ventes de marchandises	138 900	241 986
Production de biens et services	1 165 256	17 624 238
Autres produits des activités annexes	-	-
Chiffre d'affaires net	1 304 156	17 866 223
Production immobilisée	240 754	495 661
Subventions d'exploitation	283 593	6 121
Reprises sur provisions et transferts de charges	35 046	289 926
Autres produits	361 863	285 481
Produits d'exploitation (Sous total I)	2 225 412	18 943 413
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 291 799	3 643 240
Variation de stock de matières premières et approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	70 291 778	83 959 630
Impôts et taxes assimilées	647 802	608 340
Salaires et traitements	12 871 073	13 541 302
Charges sociales	6 133 698	5 908 738
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	2 849 429	3 100 532
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	12 272 776	10 107 591
Autres charges de gestion courante	2 622 941	2 877 233
Total des charges d'exploitation (Sous total II)	109 981 296	123 746 606
R.1. Résultat d'exploitation (I-II)	(107 755 884)	(104 803 194)
Autres intérêts et produits assimilés	6 871 912	1 020 123
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 146 665	820 738
Différences positives de change	6 152 206	4 315 568
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 242 807	-
Total des produits financiers (Sous total III)	16 413 591	6 156 429
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	5 431 419	31 288 360
Intérêts et charges assimilés	2 036 954	250 703
Différences négatives de change	10 319 411	731 092
Total des charges financières (Sous total IV)	17 787 784	32 270 155
R.2. Résultat financier (III-IV)	(1 374 194)	(26 113 726)
R.3. Résultat courant avant impôts (R.1+R.2)	(109 130 078)	(130 916 920)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	471	940 894
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	28 694
Total des produits exceptionnels (Sous total V)	471	969 588
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	778 992	60 031
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	568 700	-
Total des charges exceptionnelles (Sous total VI)	1 347 692	60 031
R.4. Résultat exceptionnel (V-VI)	(1 347 221)	909 557
R.5. Résultat avant impôt (R.3+R.4)	(110 477 299)	(130 007 362)
Impôts sur les sociétés (VII)	(6 085 065)	(6 211 499)
Résultat de l'exercice (R.5+VII)	(104 392 234)	(123 795 863)
Nombres d'actions ordinaires	71 751 201	45 675 968
Résultat par actions	(1,45)	(2,71)

4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.1 Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice 2023

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une société biopharmaceutique de stade clinique et nous utilisons nos principales technologies exclusives pour développer les meilleurs produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos candidats médicaments, basés sur des cellules T ingénierées exprimant des récepteurs antigéniques chimériques (CAR), visent à utiliser la puissance du système immunitaire afin de cibler et d'éradiquer les cancers. Nous estimons que l'immunothérapie basée sur les CAR, nouveau paradigme pour le traitement du cancer, est l'un des domaines les plus prometteurs en matière de recherche sur le cancer. Nous élaborons des immunothérapies innovantes basées sur des cellules CAR T ingénierées. Nos technologies d'ingénierie du génome nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques ; ainsi, ces cellules proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous estimons que la production allogénique de cellules CAR T devrait nous permettre de développer des produits rentables et prêts à être commercialisés, pouvant être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise dans le domaine de l'ingénierie du génome nous permet également de développer des candidats médicaments qui présentent des attributs de sécurité et d'efficacité accrus, notamment des propriétés de contrôle visant à les empêcher d'attaquer et à leur permettre de tolérer les traitements oncologiques standard et à les doter des éléments qui vont leur permettre de résister à des mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire. Outre l'immuno-oncologie, nous étudions l'utilisation de nos technologies d'ingénierie du génome dans d'autres applications thérapeutiques.

Collectis a démarré en 2019 la construction à Paris d'une unité de production de 1 300m² pour assurer l'approvisionnement de nos matières premières, essentielles à la fabrication de nos produits destinés aux études cliniques et à la commercialisation. En 2020, L'unité Bonnes Pratiques de Fabrication Paris a été certifiée opérationnelle et les premières étapes de fabrication des plasmides codants des ARNm ont débuté.

Le 4 janvier 2023, Collectis a lancé un programme At-The-Market (ATM) sur le Nasdaq. Collectis a déposé un supplément de prospectus auprès de la Securities and Exchange Commission ("SEC"), en vertu duquel elle peut offrir et vendre aux investisseurs éligibles un montant brut maximum de 60,0 millions de dollars d'American Depositary Shares ("ADS"), représentant chacun une action ordinaire de Collectis, d'une valeur nominale de 0,05 euro par action, de temps à autre, dans le cadre de ventes considérées comme une "offre sur le marché" conformément aux termes d'un contrat de vente avec Jefferies LLC ("Jefferies"), agissant en tant qu'agent de vente. A la date du présent Rapport Annuel, nous n'avons pas vendu d'ADS dans le cadre du programme ATM.

Le 17 janvier 2023, la société Calyxt détenue à 49% par Collectis au 31 décembre 2022 annonce la signature d'un accord de fusion avec Cibus. A la suite de la réalisation de la fusion, Collectis détient au 31 décembre 2023 environ 2,9% du capital de la société résultant de la fusion.

Le 18 janvier 2023, Collectis et Cytovia Therapeutics LLC ont signé un troisième amendement au contrat de collaboration, de recherche et de licence non exclusive visant à amender la note convertible émise en Avril 2022. La note convertible amendée prévoyait la conversion de la somme de 20 millions de dollars en actions ordinaires de Cytovia Holding Inc en cas d'occurrence de l'une des options de conversion, portant notamment sur la capacité de Cytovia à se coter sur un marché au plus tard le 30 avril 2023 ou le 30 juin 2023 selon les options de conversion. Le 30 avril 2023, un nouvel amendement a été signé pour aligner au 30 juin 2023 la date de maturité de chacune des options de conversion.

Le 30 juin 2023, la maturité de la note a été atteinte sans que les conditions de conversion ne soient réunies. Le 2 novembre, Collectis a facturé la mise à disposition de licence de technologies et les intérêts associés à la note convertible pour des montants respectifs de 20 et 3,4 millions de dollars conformément aux différents amendements au contrat. Le 30 novembre 2023, Collectis a notifié la rupture du contrat à Cytovia avec effet immédiat.

Le 07 février 2023, Collectis a émis 9 907 800 actions ordinaires sous forme d'ADS pour 21M€ de produit net.

Le 28 mars 2023, Collectis a obtenu le tirage de la Tranche A du contrat de crédit conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) s'élevant à 20M€. L'encaissement de la tranche était soumis à l'émission

de 2.799.188 de Bon de souscription d'actions (« BSA ») au profit de la BEI et à la réalisation d'une étape de développement clinique par un licencié de Collectis. La Tranche A arrivera à maturité au terme d'une période de six ans à compter de sa date de décaissement. Les intérêts de la Tranche A seront payés en nature, seront capitalisés annuellement en augmentant le montant principal de la Tranche A, et s'accumuleront à un taux égal à 8% par an.

Le 14 avril 2023 Collectis a signé un accord de collaboration avec Primera Therapeutics, Inc afin de co-développer un outil d'ingénierie de l'ADNmt qui pourrait permettre de développer des thérapies efficaces pour traiter les maladies mitochondriales. En vertu de l'Accord de Collaboration, Primera a le droit d'exercer une option exclusive mondiale pour une licence de Collectis sur un maximum de cinq produits candidats développés dans le cadre de la collaboration. Si Primera exerce l'option, Collectis pourra recevoir jusqu'à 750 millions de dollars correspondant aux différentes étapes de développement et de vente des produits du partenariat, ainsi qu'un pourcentage de redevances à un chiffre sur les ventes nettes des produits du partenariat. Cette collaboration implique également l'intégration de Collectis au capital social de Primera, qui s'est concrétisé par un accord de souscription signé le 17 mai 2023, par lequel Primera Therapeutics, Inc a émis 234.570 actions au bénéfice de Collectis.

Le 1er novembre 2023, Collectis a signé un accord de collaboration stratégique avec AstraZeneca qui s'appuie sur les technologies d'édition de gènes et les capacités de production de Collectis pour développer jusqu'à 10 nouveaux produits candidats de thérapie cellulaire et génique. Selon l'Accord de Collaboration, les coûts de recherche de Collectis seront financés par AstraZeneca et Collectis a perçu le 9 novembre un paiement initial de 25 millions de dollars. Collectis est également éligible à percevoir des paiements d'étapes liés au développement, réglementaires et commerciaux, d'un montant total compris entre 70 millions de dollars et 220 millions de dollars, pour chacun des 10 produits candidats, ainsi que des redevances échelonnées sur les ventes.

Le 1er novembre 2023, Collectis a également signé un accord initial d'investissement avec AstraZeneca avec la souscription de 16.000.000 d'actions ordinaires, au prix de 5,00 dollars par action pour un investissement de 80M\$. A l'issue de l'émission des actions nouvelles le 6 novembre 2023, au 31 décembre 2023 AstraZeneca détient environ 22% du capital de la Société et 21% des droits de vote, aura le droit de proposer un censeur au conseil d'administration de Collectis, et aura le droit de participer au prorata aux futures émissions d'actions ou autres titres de capital de Collectis.

Le 14 novembre 2023, Collectis a signé un accord d'investissement additionnel avec AstraZeneca de 140M\$. L'Investissement Additionnel sera réalisé par le biais de l'émission de 10.000.000 actions de préférence « de catégorie A » et de 18.000.000 actions de préférence « de catégorie B », dans chaque cas au prix de 5,00 dollars par action. La réalisation de l'Investissement Additionnel demeure sous conditions suspensives d'approbation du ministère français de l'économie conformément à la réglementation française sur les investissements directs étrangers, et de certaines autres conditions habituelles. Immédiatement après l'Investissement Additionnel, AstraZeneca détiendrait environ 44% du capital social et 30% des droits de vote de la Société (sur la base du nombre de droits de vote actuellement en circulation). Conformément à l'Accord d'Investissement Additionnel conclu avec AZ Holdings, nous avons décidé d'interrompre le programme ATM.

4.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice 2023 sont présentés selon les règles et méthodes du Plan Comptable Général 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

4.2 1 Immobilisations incorporelles

La Société n'immobilise pas de frais de recherche et développement. L'intégralité des coûts de recherche est affectée en charges au compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les marques et les brevets.

- Les logiciels sont amortis linéairement sur 1 à 3 ans.
- Les brevets acquis sont immobilisés et amortis sur la durée d'utilité de ces derniers au moment de l'acquisition et sur une durée maximale de 20 ans.

Les immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Le règlement n°ANC-2015-06 du 23 novembre 2015, prévoit qu'à l'ouverture de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016, le mali technique de fusion comptabilisé dans les comptes annuels des entreprises industrielles et commerciales est affecté, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existent les plus-values latentes.

Selon l'affectation ainsi définie, le mali technique de fusion, et le cas échéant les dépréciations associées, sont reclassés au bilan dans les comptes prévus à cet effet. Le cas échéant, le mali technique de fusion est amorti ou déprécié de façon prospective.

N'étant pas rattachable à des actifs du bilan, ce mali demeure inscrit en fond commercial et a subi un test de dépréciation.

4.2 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (Prix d'achat et frais accessoires)

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et selon la méthode des composants en fonction de la durée de vie restante. Les taux pratiqués sont les suivants :

- Matériel de laboratoire : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Agencement : 5 à 10 ans

4.2.3 Immobilisations financières

Les actifs financiers sont essentiellement constitués par :

- Les titres de participation ;

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales détenus par la Société. Ces entités sont présentées dans le tableau des filiales et participations.

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

- Les dépôts et cautionnements ;

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie liés à la location des locaux.

4.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction du risque évalué.

4.2.5 Disponibilités

Les disponibilités sont composées de liquidités sur des comptes courants bancaires, de valeurs mobilières de placement et de dépôts à terme.

4.2.6 Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ».

4.2.7 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

4.2.8 Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements de retraite et assimilés au titre des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2023 ont été évalués par la méthode des unités de crédits projetés.

Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la Société est constitué de la somme des engagements individuels.

Les engagements envers les salariés ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en engagement hors bilan.

4.2.9 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

4.2.10 Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal.

4.2.11 Plan de souscription d'actions

Les instruments financiers donnant accès au capital sont inscrits dans les capitaux propres dans la rubrique « Primes d'émission, de fusion et d'apport » au prix d'attribution pour les Actions gratuites, à l'exercice pour les BSPCE et les options de souscription. Pour les bons de souscription d'actions, la partie prime de souscription est inscrite au moment de la souscription, aux prix d'exercice au moment où cet événement intervient.

Lors de l'exercice de ces bons, la création des actions sous-jacentes est réalisée par une augmentation de capital.

4.2.12 La comptabilisation des frais d'augmentation de capital

Les frais liés aux augmentations de capital sont intégrés à la prime d'émission, afin de refléter plus fidèlement la valeur de notre capital social.

4.2.13 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Accords de collaboration et licences

La société a conclu des accords de licence et de collaboration en matière de recherche qui peuvent inclure des avances non remboursables, des paiements d'étape, des remboursements ou paiements forfaitaires de frais de R&D, des redevances sur les ventes futures, ou encore des titres de la société cliente.

La société analyse le nombre de prestations incluses dans chacun de ces accords, leur nature (prestation ponctuelle, continue, contrat long terme, ect) et les paiements attribués à chacune des prestations pour déterminer le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les paiements attribués à la vente de droits d'accès à la technologie en vertu d'accords de licences sont, en principe, comptabilisés en chiffre d'affaires de manière étalée sur la durée de la licence. Par exception, ces paiements peuvent être constatés en totalité dès la mise à disposition de la technologie dès lors qu'ils sont certains et que la société n'a plus d'obligation envers le client.

Les paiements attribués aux travaux de recherche exécutés par Collectis pour le compte du client sont comptabilisés en chiffre d'affaires de manière étalée sur la durée de la prestation effectuée à moins que ces prestations soient de nature ponctuelles.

Enfin, les paiements résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, du droit de la société à percevoir un pourcentage des ventes de produits réalisées par ses partenaires. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Vente de produits et de services

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de produits et de services est comptabilisé lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. La société propose également à des clients des services de recherche qui sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont rendus, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

4.2.14 Crédit d'impôt recherche

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés ou faire l'objet d'un remboursement en cas d'impôts déficitaires.

Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Le préfinancement du CIR auprès d'un établissement spécialisé permet à la société de bénéficier d'un crédit sur une quotité d'environ 80% du CIR déclaré, cette opération s'inscrit dans la rubrique « Emprunts et dettes financières », jusqu'au paiement de la créance totale par l'administration fiscale, dont le délai est fixé à 3 ans.

4.2.15 Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

4.3 Notes relatives au bilan

4.3.1 Variation des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au 01/01/2023	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations au 31/12/2023
		Par acquisitions, créations, apports	Transferts par virement de poste à poste	Par cessions, mises hors service, ou ajustement	Transferts par virement de poste à poste	
<i>Montants exprimés en euros</i>						
Marques	-	-	-	-	-	-
Logiciels informatiques	321 025	-	-	-	-	321 025
Brevets	4 386 357	-	-	-	-	4 386 357
Licences biologiques	36 083	-	-	-	-	36 083
Fonds commercial	18 003 392	-	-	-	-	18 003 392
Immobilisations incorporelles en cours	566 341	-	-	-	-	566 341
Immobilisations incorporelles	23 313 198	-	-	-	-	23 313 198
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions - Installations générales	16 633 740	-	307 248	159 532	-	16 781 456
Installations techniques, matériels	8 355 248	-	236 938	141 639	-	8 450 547
Installations générales, agencements	9 526	-	-	-	-	9 526
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 957 714	-	5 043	34 225	-	1 928 532
Avances et acomptes	21 270	-	-	-	-	21 270
Immobilisations corporelles en cours	1 383 107	915 593	-	599 649	549 230	1 149 821
Immobilisations corporelles	28 360 605	915 593	549 230	935 045	549 230	28 341 152
Titres de participations	137 433 772	2 346	-	-	-	137 436 118
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	666 559	-	-	58 864	-	607 695
Immobilisations financières	138 100 331	2 346	-	58 864	-	138 043 813
Total	189 774 134	917 939	549 230	993 909	549 230	189 698 163

Les 18M€ de fonds commercial sont constitués de 9,6M€ de Mali par suite de la fusion Cellectis Therapeutics en 2014 et 8,4M€ de Mali à la suite de la fusion de Cellectis Bioreserch en 2015.

L'augmentation des postes de Constructions et installations techniques s'explique par la mise en service d'un espace dédié au développement de nos processus R&D, ainsi que quelques travaux d'électricité sur le site de Paris.

L'augmentation constatée sur les installations techniques est en grande partie constituée de pièces de rechange pour l'entretien des équipements GMP.

Les postes des immobilisations corporelles et incorporelles en cours intègrent 848K€ de frais de développement au projet Agilepulse, 304K€ de frais de développement GeneEngine, ainsi que de pièces de rechange pour l'entretien des équipements de production GMP.

Le montant des titres de participation inclut 71,6M€ de titres Celectis Inc. à la suite de l'augmentation de capital intervenue en mars 2016, et 65,8M€ aux titres de participation Calyxt.

4.3.2 Variation des amortissements

<i>Montants exprimés en euros</i>	Amortissements cumulés au 01/01/2023	Dotations de l'exercice	Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	Amortissements cumulés au 31/12/2023
Marques	-	-	-	-
Logiciels informatiques	297 229	16 019	-	313 248
Brevets	4 386 357	-	-	4 386 357
Licences biologiques	36 083	-	-	36 083
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	4 719 669	16 019	-	4 735 688
Terrains	-	-	-	-
Constructions	7 894 889	1 786 730	20 162	9 661 458
Installations techniques, matériels	5 687 672	870 823	22 211	6 536 284
Installations générales, agencements	9 292	234	-	9 526
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 312 422	218 222	33 461	1 497 183
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	14 904 275	2 876 009	75 834	17 704 451
Total	19 623 944	2 892 028	75 834	22 440 138

4.3.3 Etat des créances par échéances

Montants exprimés en euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	607 695	-	607 695	-
Total créances sur actif immobilisé	607 695	-	607 695	-
Clients et comptes rattachés	25 238 821	1 238 821	24 000 000	-
Clients douteux ou litigieux	21 220 187	21 220 187	-	-
Avance et acompte	587 816	587 816	-	-
Personnel et comptes rattachés	6 000	6 000	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 744	43 744	-	-
Crédit d'impôt recherche	18 913 603	-	18 913 603	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 280 069	1 280 069	-	-
Autres impôts taxes et versements assimilés	-	-	-	-
Subventions à recevoir	-	-	-	-
Groupe et associés	86 637	86 637	-	-
Débiteurs divers	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	4 082 896	3 713 829	369 068	-
Produits à recevoir	-	-	-	-
Total créances sur actif circulant	71 459 772	28 177 102	43 282 670	-
Total	72 067 468	28 177 102	43 890 365	-

Les créances clients contiennent une facture de paiement d'étape de 24M€ pour laquelle le paiement fait l'objet d'une procédure d'arbitrage dont l'issue est prévue en 2025.

Le poste des clients douteux intègre une facture litigieuse de 18M€ et une facture litigieuse de 3,1M€ en lien avec notre partenaire Cytovia Therapeutics Inc. Suite à la résiliation du contrat le 30 novembre 2023 et leurs problèmes de paiement récurrents, nous avons constaté l'intégralité des factures en retard de règlement de Cytovia Therapeutics comme douteuses.

La créance de crédit impôt recherche de 19M€ comprend les créances de CIR 2021, 2022 et 2023 remboursables à 3 ans par l'administration.

4.3.4 Produits à recevoir

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients et comptes rattachés	1 176 649	7 802 305
Autres créances	42 732	67 027
Disponibilité - Interêts à recevoir	510 478	379 303
Total	1 729 859	8 248 636

Les créances clients correspondent à des factures à établir.

Les autres créances correspondent aux indemnités journalières de la sécurité sociale en attente de remboursement.

Les disponibilités sont des intérêts courus à recevoir sur les placements financiers.

4.3.5 Provisions et Dépréciations

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Transfert	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
				Utilisées	Non utilisées	
<i>Montants exprimés en euros</i>						
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	286 737	464 631	-	-	-	751 368
Provision pour restructuration	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marché à terme	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	568 700	-	-	-	568 700
Provisions pour perte de change	41 661	130 978	-	-	18 265	154 373
Provision pour risque et charges	160 533	130 760	-	-	36 653	254 640
Total provisions pour risques et charges	488 931	1 295 068	-	-	54 918	1 729 081
Dépréciation des immobilisations incorporelles	8 416 064	-	-	-	-	8 416 064
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des stocks et en cours	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des comptes clients	-	11 808 146	10 106 153	-	-	21 914 299
Dépréciation des titres de participations	69 925 524	5 300 441	-	-	2 128 400	73 097 565
Dépréciation des immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Autres dépréciations	10 106 153	-	(10 106 153)	-	-	-
Total dépréciation	88 447 741	17 108 587	-	-	2 128 400	103 427 928
Total	88 936 672	18 403 656	-	-	2 183 318	105 157 009
-dont dotations et reprises d'exploitation		12 272 776				
-dont dotations et reprises financières		5 431 419			2 146 665	
-dont dotations et reprises exceptionnelles		568 700			-	
-dont provision pour charges sociale sur actions gratuites attribuées		130 760			36 653	

Les provisions pour risques et charges sont constituées de risques relatifs à des litiges avec des fournisseurs et prud'homaux, d'une provision pour impôt concernant un désaccord avec l'administration fiscale au sujet de la valorisation de nos Crédits Impôt Recherche 2015 et 2016, ainsi qu'une provision pour perte de change.

La dépréciation des comptes clients correspond à la dépréciation de la créance Cytovia Therapeutics Inc de 18,1M€, ainsi que des intérêts de retard de paiement s'élevant à 3,8M€.

La dépréciation des comptes des titres de participations de 73M€ correspond aux dépréciations de la participation liées à notre filiale américaine Calyxt à hauteur de 57M€, et 16M€ de titres de participation de notre filiale américaine Celectis Inc.

4.3.6 Etat des dettes par échéances

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :	-	-	-	-
- à un an maximum à l'origine	63 784	35 649	28 135	-
- à plus d'un an à l'origine	33 856 673	4 621 718	8 099 613	21 135 342
Emprunts et dettes financières diverses	10 739 618	-	10 739 618	-
Total des emprunts et dettes financières	44 660 074	4 657 367	18 867 365	21 135 342
Fournisseurs et comptes rattachés	16 579 854	16 579 854	-	-
Fournisseurs groupe	2 739 099	2 739 099	-	-
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	120 211	120 211	-	-
Total des dettes fournisseurs	19 439 165	19 439 165	-	-
Personnel et comptes rattachés	3 512 519	3 512 519	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 454 645	2 454 645	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	4 016 877	-	4 016 877	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	5 574 778	5 574 778	-	-
Produits constatés d'avance	43 997 610	3 250 786	40 746 824	-
Total	59 556 429	14 792 728	44 763 701	-
Total Dettes	123 655 668	38 889 260	63 631 066	21 135 342

En juillet 2020, la Société a emprunté 18,5M€ sous forme de Prêts Garantis par l'Etat auprès de ses banques partenaires, cette dette s'élève à 13M€ dans le poste des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit au 31 décembre 2023 et son remboursement est échelonné jusqu'en 2026.

Le poste emprunts et dettes auprès des établissements de crédit inclut également la tranche A du prêt BEI pour 21M€ dont 1M€ d'intérêts courus au 31 décembre 2023.

Les Emprunts et dettes financières diverses correspondent au préfinancement par la BPI de notre CIR 2021 pour un montant de 5,5M€ et 2022 pour 5,3M€. Ce préfinancement est limité à 80% du montant du CIR déclaré, il est fixé pour 3 ans avec un contrat renouvelable chaque année, en phase avec le délai de remboursement de la créance de CIR par les autorités fiscales.

Les produits constatés d'avance proviennent essentiellement d'une facture de paiement d'étape de 20M€, dont le chiffre d'affaires n'a pas été reconnu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et dont le paiement fait l'objet d'une procédure d'arbitrage cela intègre également une facture de 24M€ de paiement d'étape qui fait suite à la signature d'un nouvel accord de collaboration avec Astrazeneca et dont le chiffre d'affaires n'a pas été reconnu au 31 décembre 2023.

4.3.7 Charges à payer

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts et dettes financières divers	1 199 126	52 362
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 379 043	20 078 047
Dettes fiscales et sociales	5 156 693	4 579 927
Autres dettes	5 730 711	143 517
Total	27 465 573	24 853 853

Les dettes financières correspondent principalement aux intérêts courus du prêt BEI pour 1,1M€, ainsi que les intérêts des PGE.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des factures non parvenues.

Les dettes fiscales et sociales correspondent à des dettes envers le personnel ou les organismes sociaux.

Les autres dettes correspondent principalement à une dette envers une filiale de 5,5M€.

4.3.8 Autres fonds propres

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Avances remboursables	-	2 558 074	-	2 558 074
Autres fonds propres	-	2 558 074	-	2 558 074

Les autres fonds propres correspondent aux encaissements d'avances remboursables BPI pour 2.6M€ au cours de l'exercice 2023

4.3.9 Capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	0,05	45 675 968	26 075 233	-	71 751 201

En février 2023, 10 millions d'actions ordinaires ont été émises dans le cadre de l'offre ADS pour un montant de 23M\$.

En novembre 2023, 16 millions d'actions ordinaires ont été émises au profit de AstraZeneca dans le cadre de l'accord initial d'investissement pour un montant de 80M\$.

4.3.10 Instruments financiers donnant accès au capital

Date d'attribution	Type	Nombre de bons/options/actions attribués	Nombre de bons/options/actions caducs/exercés	Nombre de bons/options/actions restants au 31/12/2023	Maximum d'actions pouvant être émises au 31/12/2023	Prix d'exercice en euros
24/03/2015	(1) Options de souscriptions	1 591 603	254 777	1 336 826	1 336 826	38,45
27/03/2015	(2) BSA	130 000	80 000	50 000	50 000	38,45
18/05/2015	(3) BSA	50 000	50 000	-	-	29,58
08/09/2015	(4) BSA	224 200	150 000	74 200	74 200	28,01
08/09/2015	(5) Options de souscriptions	1 598 700	297 700	1 301 000	1 301 000	27,55
14/03/2016	(6) BSA	147 025	80 350	66 675	66 675	27,37
14/03/2016	(7) Options de souscriptions	1 636 705	375 369	1 261 336	1 261 336	22,44
28/10/2016	(8) BSA	148 000	80 000	68 000	68 000	18,68
28/10/2016	(9) Options de souscriptions	1 918 634	477 988	1 440 646	1 440 646	17,90
11/10/2017	(10) BSA	200 000	120 000	80 000	80 000	24,34
11/10/2017	(11) Options de souscriptions	924 000	259 000	665 000	665 000	22,57
08/10/2018	(12) Options de souscriptions	20 000	15 000	5 000	5 000	24,80
24/04/2019	(13) Options de souscriptions	1 265 515	346 224	919 291	919 291	18,25
06/11/2019	(14) Options de souscriptions	30 000	-	30 000	30 000	11,06
20/07/2020	(15) Options de souscriptions	17 000	-	17 000	17 000	15,12
05/08/2020	(16) Options de souscriptions	212 000	83 000	129 000	129 000	14,62
11/09/2020	(17) Options de souscriptions	45 000	-	45 000	45 000	14,36
14/10/2020	(18) Actions gratuites	416 750	416 750	-	-	22,45
05/11/2020	(19) Options de souscriptions	28 000	7 500	20 500	20 500	14,62
04/03/2021	(20) Options de souscriptions	924 520	240 173	684 347	684 347	19,44
05/03/2021	(21) Actions gratuites	16 500	-	16 500	16 500	14,44
05/03/2021	(22) Actions gratuites	313 541	95 839	217 702	217 702	12,69
13/04/2021	(23) Options de souscriptions	27 465	-	27 465	27 465	16,07
12/05/2021	(24) Actions gratuites	2 000	-	2 000	2 000	12,70
12/05/2021	(25) Options de souscriptions	3 500	-	3 500	3 500	14,36
28/05/2021	(26) Actions gratuites	158 000	17 975	140 025	140 025	12,38
28/05/2021	(27) Options de souscriptions	35 000	10 000	25 000	25 000	12,69
30/09/2021	(28) Actions gratuites	12 975	9 550	3 425	3 425	11,22
30/09/2021	(29) Options de souscriptions	25 950	19 000	6 950	6 950	11,51

13/10/2021	(30) Actions gratuites	4 500	-	4 500	4 500	8,29
13/10/2021	(31) Options de souscriptions	9 000	-	9 000	9 000	10,29
25/11/2021	(32) Actions gratuites	2 100	-	2 100	2 100	7,84
25/11/2021	(33) Options de souscriptions	4 500	-	4 500	4 500	8,81
03/03/2022	(34) Actions gratuites	274 551	37 489	237 062	237 062	2,74
03/03/2022	(35) Options de souscriptions	709 204	42 662	666 542	666 542	4,41
29/03/2022	(36) Actions gratuites	1 900	-	1 900	1 900	4,09
29/03/2022	(37) Options de souscriptions	3 400	-	3 400	3 400	3,96
24/05/2022	(38) Actions gratuites	44 659	6 550	38 109	38 109	3,27
24/05/2022	(39) Options de souscriptions	42 580	5 000	37 580	37 580	3,48
08/11/2022	(40) Actions gratuites	30 000	-	30 000	30 000	2,37
08/11/2022	(41) Options de souscriptions	70 000	-	70 000	70 000	2,34
19/12/2022	(42) Actions gratuites	2 960	-	2 960	2 960	1,91
19/12/2022	(43) Options de souscriptions	2 065	-	2 065	2 065	2,09
24/01/2023	(44) Actions gratuites	340 750	21 645	319 105	319 105	3,09
24/01/2023	(45) Options de souscription	1 417 321	-	1 417 321	1 417 321	3,17
22/03/2023	(46) Actions gratuites	2 150	-	2 150	2 150	1,87
22/03/2023	(47) Options de souscription	4 300	-	4 300	4 300	1,91
04/05/2023	(48) Options de souscription	358 100	700	357 400	357 400	1,80
26/06/2023	(49) Options de souscription	55 690	2 500	53 190	53 190	1,74
Total		15 502 313	3 602 741	11 899 572	11 899 572	

- (1) Le Conseil a décidé le 24 Mars 2015 l'attribution de 2 000 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (2) Le Conseil a décidé le 27 Mars 2015 l'attribution de 200 000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (3) Le Conseil a décidé le 18 Mai 2015 l'attribution de 50 000 BSA au profit d'un consultant du groupe. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la continuité de la collaboration entre le consultant et le groupe. Les BSA sont devenus caducs au cours de l'année 2023.
- (4) Le Conseil a décidé le 8 Septembre 2015 l'attribution de 274 200 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (5) Le Conseil a décidé le 8 Septembre 2015 l'attribution de 1 982 300 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (6) Le Conseil a décidé le 14 Mars 2016 l'attribution de 229 361 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (7) Le Conseil a décidé le 14 Mars 2016 l'attribution de 2 060 602 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (8) Le Conseil a décidé le 28 Octobre 2016 l'attribution de 188 000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (9) Le Conseil a décidé le 28 Octobre 2016 l'attribution de 2 773 028 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

- (10) Le Conseil a décidé le 11 Octobre 2017 l'attribution de 240 000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (11) Le Conseil a décidé le 11 Octobre 2017 l'attribution de 1 220 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (12) Le Conseil a décidé le 8 Octobre 2018 l'attribution de 100 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (13) Le Conseil a décidé le 24 avril 2019 l'attribution de 1 562 800 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (14) Le Conseil a décidé le 6 novembre 2019 l'attribution de 55 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (15) Le Conseil a décidé le 20 Juillet 2020 l'attribution de 17 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (16) Le Conseil a décidé le 05 Août 2020 l'attribution de 212 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (17) Le Conseil a décidé le 11 Septembre 2020 l'attribution de 45 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (18) Le Conseil a décidé le 14 Octobre 2020 l'attribution de 423 285 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions ont été pour partie définitivement acquises le 14 octobre 2023.
- (19) Le Conseil a décidé le 5 Novembre 2020 l'attribution de 28 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (20) Le Conseil a décidé le 4 Mars 2021 l'attribution de 924 520 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (21) Le Conseil a décidé le 5 Mars 2021 l'attribution de 16 500 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 5 Mars 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (22) Le Conseil a décidé le 5 Mars 2021 l'attribution de 210 541 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 5 Mars 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Le Conseil a également décidé l'attribution de 103 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 5 Mars 2021, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 5 Mars 2024, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Cellectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 5 Mars 2024.
- (23) Le Conseil a décidé le 13 Avril 2021 l'attribution de 27 465 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (24) Le Conseil a décidé le 12 Mai 2021 l'attribution de 2 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 12 Mai 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (25) Le Conseil a décidé le 12 Mai 2021 l'attribution de 3 500 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (26) Le Conseil a décidé le 28 Mai 2021 l'attribution de 158 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Pour 16 000 d'entre-elles, elles seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 28 Mai 2021, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 28 Mai 2024, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Cellectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 28 Mai 2024. Pour les 142 000 autres, elles seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 28 Mai 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (27) Le Conseil a décidé le 28 Mai 2021 l'attribution de 35 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (28) Le Conseil a décidé le 30 Septembre 2021 l'attribution de 12 975 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 30 Septembre 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (29) Le Conseil a décidé le 30 Septembre 2021 l'attribution de 25 950 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (30) Le Conseil a décidé le 13 Octobre 2021 l'attribution de 4 500 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 13 Octobre 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

- (31) Le Conseil a décidé le 13 Octobre 2021 l'attribution de 9 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (32) Le Conseil a décidé le 25 Novembre 2021 l'attribution de 2 100 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 25 Novembre 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (33) Le Conseil a décidé le 25 Novembre 2021 l'attribution de 4 500 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (34) Le Conseil a décidé le 3 Mars 2022 l'attribution de 274 551 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 3 mars 2022, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 3 Mars 2025, 33% à la date de libération du premier lot de produit candidat Cellectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 3 Mars 2025 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (35) Le Conseil a décidé le 03 Mars 2022 l'attribution de 709 204 options de souscription d'action au profit de salariés et d'administrateurs du groupe. 629 165 de ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 3 mars 2023 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2022 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 3 mars 2024 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 3 mars 2025 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit UCART d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Les 80 039 autres options de souscription pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (36) Le Conseil a décidé le 29 Mars 2022 l'attribution de 1 900 actions gratuites attribuées au profit d'un salarié du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 29 mars 2022, sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe à cette date.
- (37) Le Conseil a décidé le 29 Mars 2022 l'attribution de 3 400 options de souscription d'action au profit d'un salarié du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe à cette date.
- (38) Le Conseil a décidé le 24 Mai 2022 l'attribution de 44 659 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 24 Mai 2022, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 24 Mai 2025, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Cellectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 24 Mai 2025 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (39) Le Conseil a décidé le 24 Mai 2022 l'attribution de 42 580 options de souscription d'action au profit de salariés et du groupe. 40 000 de ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 24 Mai 2023 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2022 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 24 Mai 2024 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 24 Mai 2025 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit UCART d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Les 2 580 autres options de souscription pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (40) Le Conseil a décidé le 8 Novembre 2022 l'attribution de 30 000 actions gratuites attribuées au profit d'un salarié du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 8 Novembre 2022, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 8 Novembre 2025, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Cellectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 8 Novembre 2025 et sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe à cette date.
- (41) Le Conseil a décidé le 8 Novembre 2022 l'attribution de 70 000 options de souscription d'action au profit d'un salarié du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 8 Novembre 2023 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2022 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 8 Novembre 2024 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 8

- Novembre 2025 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe à cette date
- (42) Le Conseil a décidé le 19 Décembre 2022 l'attribution de 2 960 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 19 Décembre 2022, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (43) Le Conseil a décidé le 19 Décembre 2022 l'attribution de 2 065 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (44) Le Conseil a décidé le 24 Janvier 2023 l'attribution de 340 750 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 24 Janvier 2023, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (45) Le Conseil a décidé le 24 Janvier 2023 l'attribution de 1 417 321 options de souscription d'action au profit de salariés et du groupe. 1 239 821 de ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 24 Janvier 2024 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 24 Janvier 2025 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 24 Janvier 2026 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit UCART d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2025 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Les 177 500 autres options de souscription pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (46) Le Conseil a décidé le 22 Mars 2023 l'attribution de 2 150 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 22 Mars 2023, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (47) Le Conseil a décidé le 22 Mars 2023 l'attribution de 4 300 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (48) Le Conseil a décidé le 4 Mai 2023 l'attribution de 358 100 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. 260 000 de ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 4 Mai 2024 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 4 Mai 2025 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 4 Mai 2026 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit UCART d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2025 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Les 98 100 autres options de souscription pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (49) Le Conseil a décidé le 26 Juin 2023 l'attribution de 55 690 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

4.3.11 Variation des capitaux propres

<i>Montants exprimés en euros</i>	Capital Social	Primes d'émission	Reserves réglementées	Report à Nouveau	Résultat Net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2022	2 283 799	257 222 233	110 091	-	(123 795 863)	135 820 260
Souscription/Exercice BSA	-	-	-	-	-	-
Exercice BSPCE/SO	-	-	-	-	-	-
Exercice/Attribution AGA	8 372	(14 724)	6 352	-	-	-
Levée de fonds	1 295 390	94 881 962	-	-	-	96 177 352
Boni fusion	-	-	-	-	-	-
Emission de BSA	-	211 961	-	-	-	211 961
Resultat de l'exercice	-	-	-	-	(104 392 234)	(104 392 234)
Affectation du résultat	-	(123 795 863)	-	-	123 795 863	-
Solde au 31/12/2023	3 587 560	228 505 568	116 444	-	(104 392 234)	127 817 339

En 2023, le résultat déficitaire de 2022 de 124M€ a été affecté à la prime d'émission.

4.3.12 Entreprises liées

Montants exprimés en euros	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Montant concernant plusieurs postes de bilan			
Capital souscrit, non appelé	-	-	-
Immobilisations incorporelles avances et acomptes			
Immobilisations corporelles avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	64 336 206	2 346	-
Avances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Total Immobilisations	64 336 206	2 346	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	86 637	-	-
Capital souscrit appelé, non versé	-	-	-
Total Créances	86 637	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Total VMP et Disponibilités	-	-	-
Dettes			
Emprunts obligataires et dettes financières	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 739 099	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	5 470 478	-	-
Total Dettes	8 209 577	-	-

Les autres dettes correspondent aux prestations de services fournies par l'une de nos filiales américaines.

4.3.13 Charges constatées d'avance

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Charges d'exploitation	4 082 896	4 582 669
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Total	4 082 896	4 582 669

4.3.14 Produits constatés d'avance

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits d'exploitation	43 997 610	22 281 323
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Total	43 997 610	22 281 323

Les produits constatés d'avance contiennent une facture de paiement d'étape de 20M€ ainsi qu'une facture de paiement initial pour 24M€, et dont le chiffre d'affaires n'a pas été reconnu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4.4 Notes relatives au compte de résultat

4.4.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Montants exprimés en euros	2023	2022
France	-	16 831 103
Etranger	1 304 156	1 035 120
Total	1 304 156	17 866 223

En 2022, 15M€ de chiffre d'affaires en France ont été constatés dans les comptes au titre d'un paiement d'étape avec la société Servier relatif à l'atteinte d'un jalon scientifique au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires 2023 est principalement constitué de redevances de licences octroyées à des partenaires commerciaux.

Dans le cadre du contrat de collaboration avec AstraZeneca, le paiement d'avance de 25 millions de dollars reçu en novembre 2023 fera l'objet d'une reconnaissance en chiffre d'affaires à partir de la signature du premier plan de recherche. Au 31 décembre 2023, aucun plan n'étant signé, la totalité du paiement d'avance a été classé en Produits constatés d'avance.

4.4.2 Autres produits d'exploitation

Montants exprimés en euros	2023	2022
Prestations diverses	361 863	285 481
Total	361 863	285 481

4.4.3 Charges de personnel

Montants exprimés en euros	2023	2022
Salaires et traitements	12 871 073	13 541 302
Charges sociales et fiscales	6 133 698	5 908 738
Total	19 004 771	19 450 040

La diminution des salaires s'explique par la réduction de l'effectif moyen entre 2022 et 2023 qui passe de 156 à 139.

L'augmentation des charges sociales en 2023 s'explique par la constatation de 0,4M€ de charges sociales sur options de souscription d'actions en 2023.

4.4.4 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement passé en charge sur l'exercice représente 42 315K€.

4.4.5 Résultat financier et exceptionnel

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits financiers		
Gains de change	6 152 206	4 315 568
Produit d'intérêt sur compte de dépôt	1 065 383	64 561
Revenus des valeurs mobilière de placement	1 847 211	955 563
Produits d'intérêts sur comptes courants d'associés	-	-
Produits de cession des autres éléments d'actifs cédés	1 242 807	-
Ecarts de conversion	-	-
Reprises de provisions à caractère financier	2 146 665	820 738
Autres produits financiers	3 959 319	-
Charges financières		
Intérêts sur comptes bancaires	343 461	28 741
Intérêts sur autres dettes financières	1 693 494	221 962
Charge sur cessions de produits financiers	-	-
Pertes de change	10 319 411	731 092
Ecart de conversion	-	-
Dotation aux provisions à caractère financier	5 431 419	31 288 360
Autres charges financières	-	-
Résultat financier	(1 374 194)	(26 113 726)
Produit exceptionnels		
Produits divers de gestion courante	-	-
Produit de cession des éléments d'actif cédés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	28 694
Autres produits exceptionnels	471	940 894
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	778 992	60 031
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Valeur comptables des éléments d'actif cédés	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	568 700	-
Résultat exceptionnel	(1 347 221)	909 557

Les variations constatées entre 2022 et 2023 sur les gains et pertes de change sont dues à la fluctuation du taux EUR/USD sur l'exercice 2023.

La remontée des taux interbancaires ainsi que l'augmentation des soldes bancaires ont permis d'augmenter les revenus de valeurs mobilières de placement.

Le produit de cession des autres éléments d'actifs cédés correspond à la cession d'un fond commun de placement souscrit en 2015.

Les autres produits financiers correspondent aux intérêts sur la note convertible Cytovia, dépréciés en totalité.

La dotation aux provisions à caractère financier de 31M€ en 2022 correspond à la dépréciation des titres de participation Calyxt. 5M€ de dotations complémentaires ont été constatées à ce titre en 2023.

Les dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ainsi que les charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante concernent un désaccord avec l'administration fiscale sur la valorisation de nos Crédits Impôt Recherche 2015, 2016, 2017 et 2018. Les CIR 2017 et 2018 ayant déjà fait l'objet d'un jugement défavorable devant la cour administrative d'appel de Paris une charge exceptionnelle a été constatée pour 0,8M€, nous attendons une décision de justice pour les CIR 2015, 2016 pour lesquelles nous avons constitué une provision pour risque de 0,6M€.

4.4.6 Impôts sur les bénéfices

<i>Montants exprimés en euros</i>	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(109 130 078)	6 085 065 ⁽¹⁾	(103 045 013)
Résultat exceptionnel	(1 347 221)	-	(1 347 221)
Total	(110 477 299)	6 085 065	(104 392 234)

⁽¹⁾ La créance d'impôt constatée a pour origine le crédit d'impôt recherche

Les déficits restant à reporter au 31 décembre 2023 s'élèvent à 534M€.

4.5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont les suivants.

Les contrats de crédit-bail sont essentiellement constitués par du matériel de laboratoire :

	Redevances		
	cumulées	exercice	Restant à payer
Crédit bail mobilier	2 202 549	1 086 778	1 115 771
Total	2 202 549	1 086 778	1 115 771

La valeur des biens pris en crédit-bail au moment de la signature du contrat est de 4 392 622 euros.

L'engagement de location des locaux de la Société, à Paris, dans le cadre d'un bail 6-9, s'élevant à 10 447 240 euros.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2023 s'élèvent à 1 991 268,90 euros. La Société a retenu, dans l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses suivantes :

- un taux de rotation du personnel dépendant de l'ancienneté de 0% à 12% par an ;
- une augmentation annuelle des salaires de 2,5% ;
- un taux de charges sociales patronales de 47,13% ;
- un âge de départ en retraite de 66 ans ;
- un taux d'actualisation de 3,53%.
- Table d'indemnité : indemnité légale de licenciement à l'initiative de l'employeur

Les engagements auprès des partenaires bancaires sont les suivants :

- HSBC : gage espèce de 145 234 €

Collectis s'est engagé à garantir le paiement des loyers de New York en cas d'insolvabilité de Collectis Inc pour un montant de 18 946 827 €.

4.6 Effectifs moyens

Les effectifs moyens de la Société au cours des exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Cadres	119	133
Agents de maîtrise et techniciens		-
Ouvriers et employés	20	23
Total	139	156

4.7 Rémunération des organes de direction

En incluant les primes annuelles, les rémunérations des organes de direction de la Société au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 1 325K€.

Des jetons de présence ont été attribués aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2023, ce montant s'élève à 599 K€.

4.8 Evénements postérieurs à la clôture

Le 16 Janvier 2024, Collectis annonce le tirage de la deuxième tranche de 15 millions d'euros dans le cadre du contrat de crédit conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI »). Comme condition au décaissement de la Tranche B, la Société a émis 1.460.053 bons de souscription d'actions au profit de la BEI, le nombre total d'actions pouvant être émises sur exercice des BSA Tranche B représente environ 2% du capital social de la Société en circulation à la date de leur émission.

Le 4 mars 2024, AstraZeneca et Collectis ont approuvé le 1er Plan de Recherche. Suite à cet événement et conformément à l'Accord de Collaboration, Collectis a transmis une facture de paiement d'étape de 10 millions de dollars.

A la date du présent rapport, toutes les conditions préalables à la clôture de l'Investissement Additionnel sont remplies et la clôture devrait intervenir à la première des deux dates suivantes : (i) le troisième jour ouvré suivant l'approbation par le conseil d'administration de Collectis des comptes annuels et consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ou (ii) le 7 mai 2024 ou toute autre date qui pourrait être convenue par écrit par les parties. Immédiatement après l'Investissement Additionnel, il est prévu qu'AstraZeneca détienne environ 44 % du capital social de la Société et 30 % des droits de vote de la Société (sur la base du nombre de droits de vote en circulation immédiatement après la réalisation de l'Investissement Initial) et conformément à la décision des actionnaires de la Société datée du 22 décembre 2023, M. Marc Dunoyer et le Dr. Tyrell Rivers siègeront au conseil d'administration de la Société en tant que membres désignés par AstraZeneca. En outre, certaines décisions commerciales sont soumises à l'approbation d'AstraZeneca, y compris, en particulier, la liquidation de toute société du groupe Collectis, l'émission de titres de premier rang ou pari passu avec les actions privilégiées convertibles ou toute action sans offrir à AstraZeneca l'option d'acheter sa part proportionnelle de ces titres (sous réserve des exceptions habituelles, y compris les émissions dans le cadre des plans d'intéressement des salariés), déclarer ou payer des dividendes, rembourser des dettes avant leur échéance, et céder tout actif important concernant les outils d'édition de gènes ou les installations de fabrication et vendre, céder, concéder sous licence, grever ou céder de toute autre manière certains droits de propriété intellectuelle importants.

4.9 Filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris le résultat	Quote-part du capital détenue %	Nombre d'actions	Valeurs des titres détenus		Montant des cautions et avals fournis par la Société	Bénéfice net ou perte 2023
					Valeurs brutes	Provisions constituées		
<i>Montants exprimés en euros</i>								
Renseignements concernant les filiales								
Collectis Inc	-	55 095 369	100%	1	71 614 001	15 796 124	145 424	1 506 697
Collectis Biologic Inc.	-	(107 310)	100%	1	-	-	-	1 694 628
Renseignements concernant les participations								
Cibus (Calyxt)			2%	479 264	65 819 763	57 301 441	-	-
Primera			17%	234 570	2 346	-	-	-

*Montants en dollar revalorisés au 31/12/2023 (Taux = 1,1050)

Collectis SA, tête du groupe constitué par les sociétés Collectis SA, Collectis Inc et Collectis Biologics Inc, est la société établissant les états financiers consolidés.

4.10 Transactions avec les parties liées

En 2023, les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

4.11 Gestion des risques financiers

Nous sommes exposés aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de change

Une partie de nos revenus est générée dans des devises autres que l'euro. Bien que notre stratégie soit de privilégier l'euro dans nos transactions lorsque nous signons des contrats, certains accords ont été exprimés en dollars américains (Allogene Therapeutics, Inc. et AstraZeneca).

Au 31 décembre 2023, 87% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2022, 55% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie étaient libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2021, 49% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie étaient libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2022 et 2023 nous ne détenions pas d'instruments dérivés pour couvrir les risques de change.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2023, nos dettes financières sont principalement composées de prêts d'un syndicat bancaire formé par HSBC, la Société Générale, la Banque Palatine et Bpifrance sous la forme d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour 18,5 millions d'euros dont 12,7 millions d'euros de capital restant à rembourser, d'un préfinancement du Crédit Impôt Recherche 2021 et 2022 auprès de la BPI pour 10,7 millions d'euros et d'un prêt de la BEI de 20,0 millions d'euros.

Nous avons subi des pertes et cumulé des flux de trésorerie sur opérations d'exploitation négatifs depuis nos débuts en l'an 2000, et nous anticipons de nouvelles pertes pour les années à venir.

Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 121,6 millions d'euros au 31 décembre 2023, et le versement reçu en janvier 2024 de 15 millions d'euros de la tranche B du contrat de financement de 40 millions d'euros avec la BEI, et l'investissement de 140 millions de dollars dont nous anticipons la réception dans le cadre de l'Investissement Additionnel, la Société estime disposer de ressources suffisantes pour poursuivre son activité jusqu'en 2026 et donc pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Nous sommes engagés dans une gestion prudente de notre trésorerie et équivalents de trésorerie, principalement en maintenant des dépôts et en souscrivant à des instruments financiers communs (comptes à terme à courte et moyenne échéance). Par ailleurs, le risque de taux d'intérêt sur notre trésorerie et équivalents de trésorerie et nos placements financiers est non significatif au vu de la qualité des institutions financières avec lesquelles nous travaillons.

Nos principales dettes financières portant intérêts, les emprunts "PGE" et les emprunts dans le cadre du Contrat de Financement avec BEI, sont à taux d'intérêts fixe et ne nous exposent donc pas à des risques de taux d'intérêt.

Risque du cours d'action

Nous avons des instruments financiers qui dépendent du cours de l'action de Collectis, en particulier les bons de souscription d'actions attribués à la BEI dans le cadre du Contrat de Financement. Selon les termes du Contrat d'Emission des Bons de souscription d'actions, qui complète le Contrat de Financement, nous sommes engagés, en cas d'exercice des bons de souscription par la BEI, à livrer des actions ordinaires de Collectis, dont la juste valeur dépendra du cours futur de l'action.

Risque de crédit

Notre risque de crédit représente notre risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Nos créances clients, nos subventions à recevoir et nos équivalents de trésorerie nous exposent au risque de crédit.

Notre politique est de limiter notre risque en contractant avec des tiers ayant de bonnes notations de crédit.